



MAIRIE D'ARTAIX 71110

Compte rendu du conseil municipal du 25 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt cinq mai, le Conseil Municipal de la commune d'ARTAIX, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à la salle communale, sous la présidence de Monsieur le Maire, NEVERS Éric.

Date de convocation : 17/05/2023

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 7

Mesdames BACHELET Nathalie, GONNARD Catherine, HILT Sabine et PAQUELIN Clémence.

Messieurs NEVERS Eric, CROISIER Eric, NOTTIN Jean-Pierre, CHERVIER Daniel, SABOT Bruno et VERNIOL Alain.

Étaient excusés :

Excusés : 3 Procurations : 3 Votants : 10

Secrétaire de séance : Sabine Hilt

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19 h 40.

Monsieur le Maire remercie la presse et les conseillers municipaux de leur présence.

Compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de sa dernière réunion.

Ordre du jour

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

- 1. Délibération salle des mariages**
- 2. Chemin des fanges**
- 3. Subvention**
- 4. Pont sur le festival**
- 5. Référent déontologie**

1. Délibération changement statut Sivom

Le maire présente les devis pour la réfection des façades et de la salle des mariages. M. le Maire indique que la toiture est en bon état.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents, valide les devis pour la rénovation des façades et de la salle des mariages d'un montant de 68 685.87€ ttc.

(La délibération porte la référence D2023-35)

Par ailleurs l'entreprise Ducrot est passée pour faire un devis pour réparer le mur qui s'effondre entre le préau de la mairie et la propriété de Mme Aubry.

Les travaux de la cheminée de la cantine ont été fait.

Les nouveaux aménagements floraux et minéraux ont également été mis en œuvre.

2. Chemin des fanges

M. Le Maire qu'il a reçu un courrier d'un administré qui demande la limitation de vitesse sur chemin des fanges. Il en fait lecture. Un débat est engagé, il est rappelé que la problématique de la vitesse est la même pour l'ensemble des habitations d'Artaix qui sont à 90% en bord de route. Il conviendrait donc de faire des aménagements de ralentissement sur l'ensemble de la commune.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents, ne valide pas la mise en œuvre de moyens de ralentissement sur le chemin des fanges.

(La délibération porte la référence D2023-35)

3. Subvention

M. Le maire indique avoir reçu une demande de subvention pour la société d'agriculture et d'élevage du Charolais. Il fait lecture de la demande.

Le conseil municipal après délibération et à 8 contre et 2 abstentions, ne valide pas la demande de subvention

(La délibération porte la référence D2023-36)

4. Point sur le festival

Monsieur le Maire indique qu'une deuxième réunion a eu lieu à l'initiative du sous-préfet. La grosse problématique est que le festival a lieu le même jour que l'Euroforest.

Le projet n'est toutefois pas remis en cause.

5. Référent déontologique

Le Maire indique que la commune doit se doter d'un référent déontologique. Il semblerait possible de se faire appuyer par le centre de gestion dont un retour est attendu.

Questions diverses :

- néant

- Le prochain conseil municipal est fixé au 22 juin 2023 à 21h30.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Maire, ERIC NEVERS

CM du 25 mai 2023

Nathalie	BACHELET	
Daniel	CHERVIER	
Eric	CROISIER	excusé
Catherine	GONNARD	
Sabine	HILT	
Eric	NEVERS	
Jean Pierre	NOTTIN	
Clémence	PAQUELIN	excusée
Bruno	SABOT	excusé
Alain	VERNIOL	